

## PRÉVISIONS DE LA DEMANDE

### Référence(s) :

- i) Plan directeur en transition, innovation et efficacité. énergétique du Québec 2018-2023 (PTDIEÉ), Annexe IV.
- ii) PTDIEÉ, p. 200, Tableau 10.

### Préambule(s)

- i) L'Annexe IV du PTDIEÉ présente la méthodologie pour le calcul de l'atteinte de la cible sur le plan de la diminution de la consommation de produits pétroliers.
- ii) À la référence ii), TEQ présente les hypothèses de prix du pétrole et du gaz naturel retenues pour l'élaboration de ses scénarios ( de référence et du plan directeur); on observe en ce qui concerne l'évolution prévue pour le prix du pétrole une diminution de 55 % du prix du baril entre 2011 et 2016 (historique), puis des augmentations prévues de 44 % de 2016 à 2020 et de 98 % de 2020 à 2030.

### Demandes :

- 1.1** Veuillez d'abord confirmer que cette hypothèse d'évolution des prix du pétrole est celle utilisée tant pour le(s) scénario(s) de référence que pour le(s) scénario(s) du plan directeur et dans chacun des secteurs analysés.  
  
Dans le cas contraire, veuillez indiquer quelles autres hypothèses de prix des produits pétroliers auraient été utilisées.
- 1.2** Veuillez qualifier l'importance relative de cette hypothèse par rapport aux autres indicateurs macroéconomiques utilisés (PIB, inflation, population) dans l'élaboration des scénarios de référence et du plan directeur.
- 1.3** Veuillez préciser si TEQ a simulé d'autres scénarios basés sur des hypothèses de prix différentes et, le cas échéant, fournir une indication de la sensibilité des scénarios aux variations des autres hypothèses de prix.  
  
Dans la négative, veuillez expliquer pourquoi TEQ se serait abstenue de tester la sensibilité de ses scénarios à une variation des hypothèses de prix du pétrole.

**Référence(s) :**

- i) PTDIEÉ, p. 201, Tableau 11.
- ii) PTDIEÉ, p. 201, Graphique 18.

**Préambule(s) :**

- i) Le Tableau 11 de la référence i) présente la prévision de la demande d'énergie, scénario de référence, pour le secteur résidentiel.
- ii) À la référence ii), le graphique 18 présente l'évolution prévue de la répartition des systèmes principaux de chauffage entre les formes d'énergie dans le secteur résidentiel.

**Demandes :**

- 2.1** Au Tableau 11, la demande d'électricité du secteur résidentiel augmente de 13,3 % de 2013 à 2023 et de 2,7 % de 2023 à 2030.

Veillez présenter distinctement, pour la période 2013 à 2023, les données historiques utilisées et les données prévisionnelles retenues qui complètent l'hypothèse du scénario de référence (demande en électricité) pour la période 2013-2023.

- 2.2** Veillez indiquer et justifier les hypothèses de croissance de la demande d'électricité retenues pour la portion du segment 2013-2023 qui repose sur des données prévisionnelles.

- 2.3** Pour la période 2023 à 2030, veuillez identifier les principaux facteurs qui sous-tendent la prévision de croissance de 2,7 % de la demande d'électricité du secteur résidentiel et justifier cette hypothèse par rapport aux indicateurs utilisés.

- 2.4** Le Tableau 11 présente par ailleurs une diminution de 3,2 % du recours à la biomasse dans le secteur résidentiel entre 2013 et 2023 suivie d'une croissance de 4,3 % entre 2023 et 2030.

Veillez identifier la source des données historiques et prévisionnelles utilisées pour quantifier l'utilisation de la biomasse dans le secteur résidentiel.

- 2.5** Veillez indiquer quelle est l'évaluation qualitative de TEQ par rapport à la fiabilité des données disponibles (et/ou utilisées) pour déterminer le niveau d'utilisation de la biomasse dans le secteur résidentiel.

- 2.6** Veuillez expliquer les tendances opposées (décroissance de 2013 à 2023 puis croissance de 2023 à 2030) qui caractérisent la prévision d'utilisation de la biomasse dans le secteur résidentiel en identifiant les hypothèses retenues et les facteurs principaux.
- 2.7** Veuillez expliquer et justifier la décroissance de près de 1 % (-0,97 %) de la demande totale du secteur résidentiel prévue dans le scénario de référence pour la période 2023-2030 (356 pj / 359,5 pj).
- 2.8** Veuillez confirmer la lecture du Graphique 18 faite par l'ACEFO : le graphique illustre la répartition du nombre d'unités d'habitation selon la forme d'énergie utilisée pour le chauffage principal, en millions pour l'électricité, en milliers pour les autres formes d'énergie.  
Sinon, veuillez préciser.
- 2.9** Selon le graphique, le nombre d'unités d'habitation utilisant l'électricité pour le chauffage principal était d'environ 2,6 millions en 2006, 2,85 millions en 2011, 3,1 millions en 2016 et atteindrait près de 3,7 millions en 2031.  
Veuillez confirmer et préciser les données exactes illustrées dans ce graphique.
- 2.10** Veuillez expliquer les hypothèses soutenant la prévision du nombre croissant d'unités d'habitation utilisant l'électricité comme source de chauffage principal entre 2016 et 2031.
- 2.11** Veuillez fournir, pour la période 2016-2031, l'évaluation faite par TEQ de l'incidence de cette croissance du chauffage résidentiel à l'électricité sur les besoins totaux du secteur résidentiel en énergie (sur une base annuelle) et en puissance à la pointe hivernale.

**Référence(s) :**

- i) PTDIEÉ, p. 204, Tableau 15.
- ii) <https://www.eia.gov/electricity/state/vermont/>  
<http://www.eia.gov/electricity/state/maine/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/newhampshire/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/massachusetts/>  
<http://www.eia.gov/electricity/state/NewYork/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/Connecticut/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/rhodeisland/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/pennsylvania/>  
<https://www.eia.gov/electricity/state/newjersey/>

**Préambule(s) :**

- i) À la référence i), le scénario de base prévoit une croissance de la demande d'électricité du secteur industriel de 16 % pour la période 2013-2023 et de 7,5 % pour la période 2023-2030 (354 / 329,2).
- ii) Les données de consommation historiques de la consommation d'électricité de tous les États du Nord-Est américain accessibles sur le site de l'Energy Information Administration (référence ii)) démontrent que, tout comme au Québec, la demande d'électricité du secteur industriel a atteint un maximum historique vers 2005 – 2007 et a par la suite décliné pendant toute la décennie suivante dans des proportions importantes (entre 10 et 20 % selon les territoires) et ce, dans tous les territoires mentionnés sans exception.

**Demandes :**

- 3.1** Veuillez présenter distinctement les données historiques et prévisionnelles de consommation d'électricité dans le secteur résidentiel utilisées dans le scénario de la référence i) pour la période 2013-2023.
- 3.2** Veuillez expliquer et justifier la prévision de croissance de 16 % de la consommation d'électricité du secteur industriel pour la période 2013-2023 compte tenu de l'évolution historique de cette consommation pour les années historiques 2005-2017.
- 3.3** Veuillez également expliquer et justifier la croissance de la demande d'électricité du secteur industriel de 7,5 % prévue dans le scénario de référence pour la période 2023-2030.

## LE SECTEUR DES TRANSPORTS

### Référence(s) :

- i) PTDIEÉ, p. 56.
- ii) PTDIEÉ, p. 64.
- iii) PTDIEÉ, p. 205.
- iv) PTDIEÉ, p. 206, section 4.1 et Tableau 17.

### Préambule(s) :

- i) « *Le Québec (...) qui se distinguait du reste du continent par la popularité des petits véhicules (...) est en train de perdre ce trait distinctif en délaissant cette catégorie de véhicules au profit des VUS et des camions légers.*  
  
*De plus, la consommation d'essence est en hausse ces dernières années, ce qui ajoute au défi déjà important que représente la transition énergétique dans les transports. »  
(nous soulignons)*
- ii) « *Il y a 4,2 millions de véhicules légers sur les routes du Québec avec seulement un conducteur à bord la plupart du temps. Cela représente beaucoup de véhicules – qui se multiplient d'ailleurs plus rapidement que la population (...) »  
(nous soulignons)*
- iii) « *Les trois principaux vecteurs de changement dans le domaine de l'énergie (transport de personnes) sont la démographie (...), l'efficacité des véhicules et le choix du mode de transport.*  
  
*Dans le scénario de référence, nous tenons compte du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers ainsi que des normes CAFE (Corporate average fuel economy) appliquées par le gouvernement fédéral. Ces mesures ont des impacts considérables sur la consommation et les émissions de GES des véhicules légers. »  
(nous soulignons)*
- iv) « *D'après les résultats de simulation, le scénario de référence (pour l'ensemble du secteur des transports) montre une réduction de la demande de produits pétroliers de 6,9 % entre 2013 et 2023. »*

Au Tableau 17, le scénario de référence montre également une réduction de la demande de produits pétroliers de 7,6 % entre 2023 et 2030. Si l'on observe plus particulièrement la sous-catégorie essence à l'intérieur des produits pétroliers, la réduction est de 9,3 % entre 2013 et 2023 et de 12,4 % entre 2023 et 2030 (238,7 / 272,6 pj).

- 4.1 Veuillez produire les données historiques de la consommation d'essence (référence i) à partir desquelles TEQ a établi son scénario de référence. Veuillez distinguer les parts de la consommation totale d'essence respectivement attribuables aux véhicules légers et à l'ensemble des autres véhicules routiers. Veuillez identifier la provenance des données.
- 4.2 Veuillez présenter distinctement, pour la période 2013-2023, la consommation des années historiques couvertes par les données réelles utilisées par TEQ et la consommation prévue pour les autres années de la période. Veuillez expliquer et justifier la consommation prévue pour les années basées sur des prévisions.
- 4.3 Veuillez déposer les données historiques relatives au nombre de véhicules légers au Québec (référence ii) à partir desquelles TEQ a établi son scénario de référence. Veuillez identifier la provenance des données.
- 4.4 Veuillez présenter les hypothèses prévisionnelles utilisées par TEQ dans son scénario de base en ce qui concerne l'évolution du nombre de véhicules légers au Québec en distinguant les années de la période 2013-2023 non couvertes par les données historiques et la période 2023-2030.
- 4.5 Veuillez fournir une comparaison entre le nombre de véhicules légers pour chacune des années historiques et prévisionnelles des périodes 2013-2023 et 2023-2030 et les données démographiques historiques et prévisionnelles utilisées pour ces mêmes périodes (scénario de référence).
- 4.6 Veuillez déposer l'ensemble des données historiques (et en identifier la provenance) qui permettent de quantifier l'impact du Règlement sur les émissions de gaz à effet de serre des automobiles à passagers et des camions légers ainsi que des normes CAFE (Corporate average fuel economy) appliquées par le gouvernement fédéral sur la consommation et les émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers.
- 4.7 Veuillez expliquer (identifier les facteurs et indiquer leur importance relative) et justifier la réduction de la demande de produits pétroliers et, plus particulièrement, d'essence prévue dans le scénario de référence pour chacune des deux périodes (2013-2023 et 2023-2030).

Pour la période 2013-2023, veuillez présenter distinctement la demande des années couvertes par les données historiques utilisées de celles basées sur des données prévisionnelles et démontrer la cohérence de la demande des années prévisionnelles par rapport aux tendances historiques constatées.

## LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR

### Référence(s) :

i) PTDIEÉ, p. 179.

ii) PTDIEÉ, p. 180.

### Préambule(s) :

i) « TEQ rendra compte régulièrement des résultats de la mise en œuvre du plan directeur et sera particulièrement attentive à expliquer les écarts qui pourraient survenir entre les résultats attendus et les résultats survenus. »

ii) « TEQ entend, avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés, poursuivre l'acquisition des données pour le plan directeur. Dans beaucoup de cas, les ministères et organismes gouvernementaux n'ont pas été en mesure de chiffrer les résultats espérés des mesures et des programmes qu'ils ont préparés.

(...)

TEQ espère combler le manque de données du plan directeur d'ici la fin de 2019, ce qui lui permettra d'informer de façon plus complète le gouvernement et les parties intéressées des résultats finaux anticipés liés à l'atteinte des cibles en 2023. »

(nous soulignons)

### Demandes :

**5.1** Veuillez identifier les cas dans lesquels des ministères et organismes gouvernementaux n'ont pas été en mesure de chiffrer les résultats espérés des mesures et des programmes qu'ils ont préparés.

**5.2** Veuillez identifier chacun des programmes et chacune des mesures du plan directeur pour lesquels les économies d'énergie ne peuvent être chiffrées en attente de données complètes.

**5.3** Veuillez également identifier chacun des programmes ou mesures du plan directeur dont les résultats attendus auraient été estimés de façon préliminaire, le cas échéant.

- 5.4** Veuillez préciser quelle est la proportion des résultats totaux attendus pour l'ensemble des programmes et mesures du plan directeur 2018-2023 qui demeurent indéterminés ou incertains en attente de données complètes.
- 5.5** En retenant l'hypothèse (le souhait) avancée par TEQ à l'effet qu'elle serait en mesure de combler le manque de données du plan directeur d'ici la fin de 2019, et en considérant le délai additionnel qui serait requis pour consigner, traiter et interpréter ces données, veuillez préciser à partir de quel moment TEQ prévoit être en mesure de terminer son évaluation et de soumettre aux parties intéressées une prévision complète et finale des résultats anticipés à l'horizon 2023.
- 5.6** Veuillez expliquer comment TEQ prévoit quantifier des écarts éventuels entre les résultats attendus et les résultats survenus pour tous les programmes et mesures dont les prévisions résultats n'ont pu être quantifiées initialement.

## LE CADRE FINANCIER

### Référence(s) :

- i) PTDIEÉ, p. 175.
- ii) PTDIEÉ, p. 175, Figure 5.
- iii) PTDIEÉ, p. 176, Figure 7.

### Préambule(s) :

- i) « *Ainsi, le cadre financier du plan directeur se compose de montants confirmés et de sommes à confirmer.*  
(..)  
*« l'apport financier provenant des quotes-parts payées par les distributeurs d'énergie atteint une somme globale de 426 millions de dollars (2018-2023), ce qui représente un montant annuel moyen de 85,2 millions de dollars. »*
- ii) La figure 5 de la référence ii) présente la répartition par forme d'énergie de l'apport financier provenant des quotes-parts payées par les distributeurs.
- iii) La figure 7 de la référence iii) présente la répartition des prévisions budgétaires (plan directeur) par ministère, organisme ou distributeur d'énergie.



**Demandes :**

**6.1** Veuillez préciser :

- la valeur totale des prévisions budgétaires du plan directeur pour la période 2018-2023;
- la valeur (\$) et la proportion (%) respectives des montants confirmés et des sommes à confirmer (référence i)).

**6.2** Veuillez décrire précisément l'utilisation qui sera faite de l'apport financier de 426 M\$ provenant des quotes-parts payées par les distributeurs.

Veuillez notamment préciser si cet apport financier servira exclusivement à supporter l'administration, la promotion et l'offre des programmes et activités en Efficacité énergétique des distributeurs et, dans la négative, identifier tous autres coûts administratifs, promotionnels ou de prestation auxquels cet apport financier pourrait contribuer.

**6.3** Veuillez indiquer quelle est la valeur totale des prévisions budgétaires représentées à la figure 7 de la référence iii).

**6.4** Veuillez indiquer si la valeur (\$) des parts des prévisions budgétaires de la figure 7 attribuées respectivement à l'un et l'autre des distributeurs d'énergie correspond à la valeur (\$) de leurs quotes-parts respectives illustrées à la figure 5 de la référence ii).

Dans la négative, veuillez expliquer et réconcilier les valeurs (en \$ et en %) des parts des différents distributeurs présentées aux figures 5 et 7.

**6.5** Veuillez indiquer la provenance de la part des 45,33 % de prévisions budgétaires attribuées à TEQ à la figure 7 de la référence iii).

Veuillez préciser la valeur totale de ces 45,33 % des prévisions budgétaires et les ventiler selon la provenance des sommes qui y correspondent.

## TRANSPORT DES MARCHANDISES

### Référence(s) :

- i) PTDIEÉ, p. 73 à 75.

### Préambule(s) :

- i) L'ACEFO a examiné la feuille de route et les mesures prévues par le plan directeur en ce qui concerne le transport des marchandises.

### Demandes :

- 7.1 Veuillez expliquer pourquoi le plan directeur ne prévoit aucun outil économique, par exemple l'introduction de mesures d'éco-fiscalité, dans le secteur du transport des marchandises.

## TRANSPORT DES PERSONNES

### Référence(s) :

- i) PTDIEÉ, p. 65.

### Préambule(s) :

- i) À la référence i), le plan directeur indique :  
*« (...) le gouvernement du Québec étudiera en 2019-2020, en vue d'une introduction l'année suivante, un système de redevance-remise visant à encourager les automobilistes à opter pour des véhicules à faible consommation d'énergie et à décourager l'achat de véhicules énergivores. »*

### Demandes :

- 8.1 Veuillez indiquer si le système de redevance-remise envisagé s'applique uniquement lors de l'achat d'un véhicule ou si la modulation des frais d'immatriculation, payés annuellement, est plutôt l'option considérée.
- 8.2 Dans un cas comme dans l'autre, en absence d'organisme indépendant de cotation de la performance des véhicules, veuillez expliquer à quelle classification de consommation le gouvernement se référera pour établir la redevance versée ou la remise exigible à l'achat des divers véhicules disponibles dans le marché.